

Les enjeux démocratiques des dispositifs de monnaies sociales ¹

Jérôme Blanc

La belle idée formulée par Nancy Neamtan (2003) de « l'économie solidaire comme projet de radicalisation de la démocratie » semble trouver dans les dispositifs de monnaies sociales une de ses applications les plus fortes. C'est en effet dans un contexte historique marqué par la généralisation de l'organisation des banques centrales sur le mode de l'indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, par les projets d'union monétaire (réussis comme l'euro dans douze Etats de l'Union européenne ou avortés comme la dollarisation intégrale de tout ou partie de l'Amérique latine) et par la domination de théories monétaires préconisant l'extraction de la monnaie de la sphère politique pour en éviter les aléas, que les monnaies sociales apportent un contrepoint modeste mais digne d'intérêt.

Les monnaies sociales peuvent être définies comme des dispositifs d'échanges de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour de petites communautés au moyen d'une organisation monétaire ad hoc. La communauté prend la forme d'une association de personnes, officialisée ou informelle. L'organisation monétaire prend soit la forme de comptes ouverts aux adhérents sur lesquels sont enregistrés, en une unité interne, les débits et les crédits correspondants aux échanges, soit de monnaies de papier circulant entre adhérents et parfois au-delà du cercle des adhérents. Les monnaies sociales poursuivent trois principaux objectifs : la localisation des échanges au sein d'espaces, communautaires ou territoriaux, afin de lutter contre la déterritorialisation des activités économiques ; la dynamisation des échanges à l'intérieur de ces espaces, au bénéfice des populations, en visant une répartition plus égalitaire de la richesse ; la transformation de la nature des échanges dont en particulier le statut des échangistes, la relation établie entre les échangistes et les modes de fixation des règles de l'échange (Blanc, 2005 et Blanc dir. 2006).

Ainsi présentées, les monnaies sociales interpellent la démocratie. La plupart des observateurs des monnaies sociales, et parmi eux leurs promoteurs, soulignent et parfois théorisent cette interpellation qui apparaît comme un apport majeur. Primavera (2001) par exemple parle de « empowerment graduel des bases de la société civile », par le biais de la promotion de la démocratie participative et de l'instauration d'une nouvelle citoyenneté. Il nous semble que cet apport peut s'analyser à deux niveaux : d'une part, comme dispositifs relevant de l'économie solidaire, les monnaies sociales procèdent d'un mode de gouvernance interne qui est en principe démocratique ; d'autre part, comme dispositifs établissant localement une monnaie spécifique gérée par les personnes elles-mêmes, elles (ré-)introduisent la monnaie dans la sphère de ce qui relève de la démocratie. Ce sont ces deux points que ce texte va brièvement évoquer, en soulignant à la fois les enjeux démocratiques des monnaies sociales et les risques d'échec dont elles sont porteuses.

¹ Ce texte a été présenté lors de la IVth International Conference PEKEA, « Democracy and Economy », Université de Rennes 2, les 4-6 novembre 2005. Il figurera dans les Actes du colloque, aux Presses universitaires de Rennes (parution prévue 2006).

Les dispositifs de monnaies sociales comme dispositifs démocratiques

Par leur rapport généralement distant tout à la fois de l'échange marchand (en établissant des règles d'échange plus ou moins éloignées des règles de l'échange marchand), de la réciprocité multilatérale pure (en établissant une comptabilisation monétaire des échanges) et de la redistribution publique (en se gardant de se soumettre à des dispositifs de politiques publiques destinées à certains publics en difficulté), les dispositifs de monnaies sociales apparaissent clairement comme des dispositifs d'économie solidaire (Blanc et Ferraton, 2005). Leur appartenance à ce champ est renforcée par la constitution revendiquée d'espaces de délibération collective assez semblables à l'idée des « espaces publics de proximité » analysés par les théoriciens de l'économie solidaire (voir notamment Eme 2005). Ces espaces de délibération sont des espaces collectifs dans lesquels se discutent et se définissent les règles d'organisation des dispositifs.

Les espaces publics de l'économie solidaire analysés par Eme (2005) produisent une action d'autant plus puissante qu'ils sont autonomes des pouvoirs publics et d'autant plus créative qu'ils sont indépendants des « espaces stratégiques d'influence » de la sphère économique formelle. Il y aurait ainsi là, dans ces espaces publics créés par les dispositifs de monnaies sociales, une sphère de démocratie délibérative puissante et créative, dont l'autonomie cependant est confrontée « dans un second temps » au pouvoir (pouvoirs publics) et à l'économie (acteurs économiques de l'économie formelle). La transposition aux monnaies sociales de cette analyse de Eme est séduisante mais elle fait comme si les espaces de délibération collective se constituaient de personnes dont les liens aux politiques publiques et à l'économie formelle n'avaient pas d'incidence sur leurs désirs et leur expression dans ces espaces. Or les velléités de raccordement de certains dispositifs (argents, par exemple, cf Luzzi 2006) aux politiques publiques, ou une inclination à se rapprocher des critères de l'économie formelle (« l'isomorphisme marchand » analysé par Bowring 2000) suggèrent que ces espaces de délibération, aussi démocratiques soient-ils, ne sont pas indépendants de ce que l'on peut qualifier, pour faire court, de sphère publique et de sphère marchande.

Cette critique, cependant, ne revient pas à nier l'existence d'une démocratie délibérative au sein des dispositifs de monnaies sociales ; elle revient simplement à nier que cette démocratie délibérative soit un vecteur suffisant d'indépendance à l'égard de ce qui est souvent vu dans ces dispositifs comme un repoussoir. Pour approfondir la question de la démocratie interne, il faut examiner les modes de construction de la gouvernance interne des dispositifs de monnaies sociales. A ce titre, il est utopique de prétendre embrasser l'ensemble des dispositifs au moyen d'un seul et même descriptif, tant au fil des années les dispositifs, en se multipliant, se sont différenciés, que ce soit au plan international ou au plan national².

Un schéma général peut être esquissé, sous réserve d'inventaire. Les dispositifs de monnaies sociales, en tant qu'associations de personnes, constitueraient des espaces de délibération interne au moyen d'assemblées générales mais aussi dans le cadre de foires ou marchés et de permanences associatives, temps durant lesquels les adhérents se rencontrent et échangent tant des biens et des services que des paroles et des idées. Ils profiteraient aussi d'espaces de délibération externes au moyen des rencontres régionales, nationales ou internationales. C'est la capacité des adhérents de modifier les règles dans le cadre de ces espaces qu'il faut analyser pour mesurer la réalité et l'impact du caractère démocratique des dispositifs. On prendra appui pour cela sur le cas du *trueque* argentin³ et des SEL français⁴.

² Pour la France, voir Lenzi (2006).

³ Concernant le *trueque*, on citera trois sources. Deux sont des recueils de textes : Hintze (ed.) (2003) et Blanc (dir.) (2006). Le premier est issu d'une journée d'étude sur le *trueque* et présente, outre des analyses, les principaux réseaux argentins ; le second porte sur les monnaies sociales en général et présente une partie consacrée au *trueque*. Une autre, enfin, est une analyse sociologique du *trueque* : Luzzi (2005).

⁴ Concernant les SEL français, on citera l'étude collective Servet (dir.) (1999), Bayon (1999), Laacher (2003) ainsi que les enquêtes nationales réalisées en 1998 (Henry, Laacher, Lenfant et Ristori, 1999) et en 2004 (Lenzi, 2006).

La diffusion de l'information par le biais de bulletins plus ou moins réguliers est un premier élément de la mise en œuvre de cette aspiration⁵. Au-delà de cette diffusion, les questions liées aux représentants, aux organisateurs et aux dirigeants (chacun de ces trois termes recueillant une nuance le distinguant des autres) sont des questions-clé de la dimension démocratique des dispositifs. En France, les enquêtes 1998 et 2004 mettent en lumière l'accent mis sur la participation des adhérents et le rejet fréquent de l'organisation formelle qui donne lieu à un bureau. En 1998, 28% des SEL interrogés refusaient l'organisation associative classique (CA + Bureau). En 2004, la proportion avait fortement augmenté car 46% des SEL fonctionnaient de fait sans CA ni bureau. La notion de « représentants » de SEL est un thème récurrent de débat dans les SEL, la question étant de savoir s'il en faut, comment organiser la participation de tous et éviter l'accaparement du pouvoir par un ou des représentants, et comment parfois éviter de désigner des représentants. On est bien là dans un modèle de radicalisation démocratique visant la participation de tous et déniait l'idée de hiérarchie même destinée à de simples fins formelles ou organisationnelles. A partir du modèle du « système de réciprocité indirecte » expérimenté quelques années à Martano (Italie, Pouilles), c'est cette radicalité que théorise Rizzo (2003) : des dispositifs sans représentants ni responsables, purement horizontaux, dans lesquels la décision n'appartient à personne en particulier mais ne peut être que le produit de tous. Un risque cependant est de surcharger les réunions collectives de débats infinis et stériles sur les moyens d'éviter l'accaparement du pouvoir et tout autre domaine de discussion ; les oppositions existant dans ces domaines et le découragement devant la lourdeur du processus délibératif peuvent alors conduire à des scissions (le cas de Martano en est une illustration).

En Argentine, le principe de la rotation des adhérents organisateurs est partout en vigueur et il est souvent précisé aux nouveaux arrivants que la participation à ces tâches est un moment de rendu de la solidarité reçue. Ailleurs, on insiste sur la nécessité de cette participation mais à des degrés divers : entre le besoin d'une équipe dirigeante ou du moins d'une équipe de gestion, qui se fait sentir partout, et la volonté de faire tourner ces équipes, il peut y avoir une grande distance.

Une autre distance est celle qui sépare la direction (lorsqu'il y en a une bien déterminée) de l'assemblée des adhérents. La tenue d'assemblées générales est normalement requise par les statuts associatifs. Leur fréquence, le contenu des débats ainsi que les conséquences pratiques de ces débats peuvent cependant varier selon les dispositifs. L'assemblée des adhérents est certes convoquée lors des assemblées générales ; elle est parfois convoquée dans le cadre de simples conseils d'administration ouverts à tous. Mais l'existence d'une assemblée ne signifie pas que les adhérents présents font nécessairement entendre leur voix. Il existe des cas de dispositifs dans lesquels une figure tutélaire (figure du fondateur charismatique) ou un groupe de personnes dirigeantes (parfois représentant à l'intérieur du dispositif une organisation externe associée, comme une association ou une collectivité locale) acquiert l'autorité conduisant à ne faire de l'assemblée qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs ou considérées comme convenables eu égard à des objectifs dont la définition n'est pas du ressort de l'assemblée⁶. Ceci peut être en particulier le cas dans des dispositifs dont la création est directement liée aux desiderata d'une collectivité locale par exemple — mais ces cas sont très rares. Dans le cas du leader charismatique évinçant toute force alternative de propositions et d'organisation, le dispositif, loin d'être une occasion d'approfondissement démocratique par la participation de tous, risque fort de devenir un « système d'enfermement local », dans lequel « le réseau, alors circonscrit à la sphère d'influence d'un leader, devient territoire tribal, et la solidarité des membres n'y est qu'apparente » (Birouste, 1998). Les garanties de démocratie interne fournies par les

⁵ Concernant la France, l'enquête nationale 1998 révèle que 77,4% des SEL interrogés éditent un bulletin d'information, celle 2004 donne un chiffre de 77,8%, très proche (Lenzi, 2006).

⁶ Deux exemples argentins pour se tenir éloigné de cas français : d'une part, celui du *nodo* (dispositif) de Venado Tuerto, en Argentine, dans lequel le fondateur a une présence et une autorité extraordinaires et dirige une entreprise locale dont les transactions avec le *nodo* sont la condition de la survie et du développement de celui-ci (Senecal, 2004) ; d'autre part, le cas d'un *nodo* de la capitale fédérale présenté par Gémonet (2006) dans lequel une association fondée pour renforcer le *nodo* lui sert de tuteur, au sens propre comme au sens figuré. En France, certains SEL, dont celui de Paris, ont connu des aléas liés à l'accaparement du pouvoir par certains dirigeants.

statuts associatifs, lorsque le dispositif adopte cette forme, sont alors tout à fait insuffisantes. Des garanties externes permettent dans certains cas de pallier ce défaut interne. L'existence, par exemple, d'un réseau surplombant une bonne partie des nodos argentins (dans le « réseau global de troc », RGT, des monnaies internes aux nodos ont circulé mais aussi des monnaies de regroupements régionaux de nodos puis de regroupement national) permet en partie d'éviter ce risque. En France, l'existence d'une charte des SEL permet de limiter les dérives en fournissant aux adhérents un moyen de se raccrocher à des normes minimales pouvant être opposées aux vellétés d'un tyran local.

Les projets de développement local articulés autour d'une monnaie sociale qu'impulsent quelques ONG dans des pays en voie de développement posent des problèmes spécifiques. Il s'agit en effet de proposer des solutions à des communautés locales sans pour autant imposer quoi que ce soit. Il est là nécessaire d'établir avant tout un espace de délibération dans lequel les besoins peuvent être identifiés et les solutions possibles discutées. Ceci suppose cependant un temps de formation de la collectivité concernée permettant aux personnes d'effectuer des choix raisonnés : il s'agit bien plus que d'une simple « capacitation » à l'argentine, quelques heures durant lesquelles un nouvel adhérent doit recevoir une formation devant lui permettre de bien comprendre la logique et le fonctionnement du réseau auquel il adhère. L'ensemble peut donc prendre beaucoup de temps. En Indonésie par exemple, plusieurs années de réflexion au début des années 2000 ont finalement échoué à mettre en œuvre quoi que ce soit (DeMeulenaere, 2006)⁷. En Thaïlande, la construction d'un dispositif (le Bia Kud Chun, en 2000) a nécessité plusieurs mois de préparation — et elle a été stoppée quelques mois après son démarrage sur demande de la banque centrale. L'ONG néerlandaise Strohalm imagine plusieurs grands types de dispositifs dont la mise en œuvre sur le terrain ne peut être que le résultat d'une interaction forte avec les futurs utilisateurs. Cette ingénierie n'est pas facile, elle nécessite de croiser de façon pragmatique des outils et des aspirations locales ; dans cette interaction, un espace délibératif apparaît comme une condition d'appropriation et donc de viabilité des projets.

La monnaie des dispositifs comme monnaie démocratique

Si l'on peut analyser le mode de gouvernance des dispositifs de monnaies sociales à l'instar de tout autre expérience d'économie solidaire, ces dispositifs possèdent néanmoins une particularité qui leur confèrent une importance symbolique et politique majeure inédite à cette échelle⁸ : l'introduction d'un système ad hoc de comptabilisation monétaire au cœur des échanges internes. A ce titre, la plupart des promoteurs de ces dispositifs revendiquent un processus de ré-introduction de la monnaie dans la sphère démocratique, ou, pour le dire autrement, une réappropriation citoyenne de la monnaie.

En France, cette idée n'est pas venue immédiatement avec la création des premiers SEL car l'idée même de monnaie faisait peur. Il y avait en effet un consensus pour éviter d'importer les valeurs négatives associées à la monnaie à l'intérieur des dispositifs ; par ailleurs, les outils manquaient pour analyser la monnaie interne et expliquer en quoi cette monnaie était différente de la monnaie habituelle et en quoi on pouvait construire avec la monnaie un système d'échanges tournant résolument le dos à tout ce qu'on identifiait comme négatif dans l'économie marchande ou capitaliste. On ne savait pas non plus comment pourraient réagir les banques commerciales, la banque centrale et les pouvoirs publics s'il apparaissait que ces dispositifs employaient une monnaie propre. L'idée même de la coexistence tranquille de formes monétaires différentes apparaissait hors du pensable. C'est donc au fil des années que le refus de parler de monnaie et sa conséquence, c'est-à-dire la description des SEL comme des systèmes de troc « multilatéral » ou « multiréciproque » se sont atténués et qu'a été admis le fait que ces dispositifs étaient bel et bien construits autour d'une monnaie, mais d'une monnaie différente. Cette peur initiale et l'évolution subséquente n'ont pas été que françaises ; on peut en

⁷ Le problème central semble avoir été une incertitude majeure sur la légalité ou non de la monnaie à mettre en œuvre.

⁸ Jamais dans l'histoire contemporaine le monde n'a connu de monnaies locales aussi nombreuses qu'aujourd'hui — même si une évaluation globale du nombre de dispositifs et du nombre de membres demeure un exercice difficile.

trouver le parallèle en Argentine, mais à une échelle et avec un retentissement démultiplié. En Argentine, les dispositifs portaient (et portent encore) le terme générique de « trueque » (troc), et les premières manifestations organisées à une échelle nationale par les réseaux présentaient ces dispositifs comme « non monétaires ». En revanche, ce phénomène ne semble pas avoir été présent dans les pays anglo-saxons où il semble avoir été admis rapidement qu'il s'agissait là de monnaies spécifiques, « communautaires » (d'où l'expression de « community currency systems ») et non pas de troc (le terme « barter » étant réservé aux entreprises de compensation des échanges ; cf Greco 2006), ces monnaies ne tombant pas sous le coup des lois contre le faux monnayage.

La monnaie des dispositifs de monnaies sociales est, comme tout autre monnaie, le résultat de choix organisationnels procédant d'une vision politique du rôle de la monnaie. Ces choix portent en particulier sur des règles générales relatives au compte, à l'usage de la monnaie comme règlement et à son émission (le monnayage)⁹. Ces choix donnent ses particularités à la monnaie. C'est une focalisation excessive sur le mode occidental contemporain d'organisation de la monnaie (compte, paiement, monnayage) qui conduit à douter de la qualité monétaire de tout ce qui n'y ressemble pas. Il faut ainsi un effort particulier pour se départir de ce modèle et reconnaître les qualités monétaires des dispositifs de monnaies sociales, de même qu'il faut un effort pour voir la monnaie des sociétés anciennes et primitives.

L'observation des dispositifs de monnaies sociales dans le monde conduit à identifier une certaine variété dans les choix réalisés relatifs au compte, au paiement et au monnayage. Concernant le compte, les noms donnés à la monnaie procèdent en général (mais pas dans le cas argentin) de spécificités locales qui lui confèrent une identité. L'échelle des valeurs peut être constituée d'un décalque de prix « du marché », prix observés (lorsque c'est possible, autrement dit sur des prestations et biens fournis ailleurs) dans l'économie externe¹⁰, jusqu'à une fixation plus ou moins autoritaire sur la base d'une évaluation du temps de production (velléité inachevée de beaucoup de SEL en France), à laquelle on peut joindre une estime de la relation interpersonnelle établie dans l'échange. Ces deux éléments composent le *misthos* dont parle Rizzo (2003). Concernant le règlement, les formes adoptées vont du billet reproduisant les schémas en vigueur sur les billets des monnaies nationales (symboles, illustration, signatures, mesures de protection...), jusqu'à des modes de règlement purement comptable, passant par un logiciel informatique ou par des bons remplis par les partenaires d'un échange et remis à un comptable. Concernant le monnayage, c'est-à-dire les règles d'émission, de circulation et de destruction de la monnaie, la forme monétaire choisie a une certaine influence. Les systèmes à billets supposent une émission a priori, dans des circonstances qui peuvent être l'adhésion au dispositif (chaque nouvel adhérent reçoit un certain montant en billets ; c'est le cas argentin), la fourniture d'un crédit ou éventuellement la conversion de monnaie externe dans la monnaie interne. Les systèmes de pure comptabilité ne supposent aucune émission a priori et n'enregistrent que des débits et des crédits sur des comptes d'adhérents initialement ouverts à zéro (cas des SEL français).

Au-delà de l'ensemble des possibilités ouvertes que les dispositifs en création puis en cours de fonctionnement ont à examiner d'une façon plus ou moins démocratique, selon la qualité et la profondeur de l'espace délibératif ouvert dans ces dispositifs d'économie solidaire, il peut être utile de se focaliser sur un choix essentiel dans l'organisation monétaire, celui des modalités de la création monétaire. Là peut se juger plus sûrement que dans les autres domaines la qualité de l'introduction de la démocratie dans la monnaie. Dans les espaces monétaires contemporains (des Etats généralement, et parfois, comme dans la zone euro, un regroupement d'Etats), ce sont les banques commerciales qui procèdent à l'émission monétaire en direction des clients dont elles valident les demandes selon des critères de rentabilité et moyennant des conditions de rémunération fixées dans les taux d'intérêt portés sur les crédits. Ces seuls faits conduisent la plupart des promoteurs des monnaies sociales à considérer comme anti-démocratique et injuste ce mode d'organisation monétaire. Cependant, les banques

⁹ On reprend en cela les « trois faces de la pièce », ou les deux faces identifiées par Keith Hart et la tranche rajoutée par Théret, dans Théret (2006).

¹⁰ On préférera parler ici d'économie externe (aux dispositifs) plutôt que d'économie formelle, car les échanges internes ne relèvent pas forcément de l'économie informelle.

commerciales ne sont pas libres, au sens où leur activité de création monétaire doit respecter certaines règles (règles prudentielles, réserves obligatoires, etc.) et payer un prix pour leurs ressources (les taux d'intérêt). Les banques centrales ont à ce titre un rôle majeur. Une autre critique des promoteurs de monnaies sociales porte sur l'origine des choix réalisés par les banques centrales, et en particulier le caractère généralement restrictif de leur politique monétaire, conduisant à négliger l'approvisionnement en monnaie d'espaces sociaux (populations pauvres dont l'accès au crédit bancaire est très difficile) ou territoriaux (quartiers, villes, régions délaissées). Les monnaies sociales pourraient dans ce cas apparaître comme une solution à ces défauts, qui relèvent de la démocratie au sens où les choix réalisés pourraient l'être de façon démocratique et où l'approvisionnement en monnaie et donc le crédit pourrait être facilité pour les populations et les territoires généralement marginalisés.

Les deux grands modes d'émission monétaire dans les dispositifs de monnaies sociales peuvent aider à y voir plus clair : d'une part, les systèmes à billets qui supposent une émission a priori, et d'autre part les systèmes à comptabilité pure.

Les systèmes à billets ressemblent dans le fond à la monnaie habituelle, à une différence majeure près : leur caractère décentralisé et enraciné dans un espace de taille réduite. Cette différence majeure permet de faciliter la circulation monétaire locale et par conséquent, en fournissant les moyens de régler des dépenses de consommation ou d'investissement, elle permet un certain développement local¹¹. Pourtant le mode d'émission peut porter à discussion. Sauf dans le cas (rare) de l'émission à l'occasion d'un crédit pour le développement d'un projet quelconque, la monnaie est émise de façon automatique lors de l'adhésion. Certains dispositifs (rares) complètent ces possibilités par celle de convertir de la monnaie externe en monnaie interne. Il en résulte que, dans le cas le plus fréquent, l'émission de monnaie est destinée à tous (tous les adhérents, lors de l'adhésion), elle a lieu en quantité limitée et elle concerne de façon égale tous les adhérents. Si on entend par « démocratique » la distribution d'un égal montant à tous, alors l'objectif démocratique est atteint. Il n'est cependant pas exempt de risques liés à la centralisation de l'émission. Le cas argentin illustre ce risque de l'effondrement de la dynamique des monnaies sociales du fait d'une surémission. Celle-ci a eu pour origine une abondance extraordinaire de faux billets et la politique de « franchise sociale » lancée par les militants fondateurs qui a consisté à laisser se démultiplier les nodos disposant d'une même monnaie à une vitesse inouïe. A cet égard, le système de comptabilité pure (comme les SEL et LETS) semble épargné par ce risque. Bien qu'il soit toujours possible de créditer des comptes sans transaction associée, cette démarche a peu de sens dès lors que tout nouvel adhérent se voit ouvrir un compte avec un solde nul. L'échange est en effet le moment à l'occasion duquel les comptes sont mouvementés, et il est non seulement normal, mais en plus consubstantiel au système, qu'un certain nombre de comptes soient débiteurs. On peut donc trouver dans ces systèmes de comptabilité pure un principe de démocratie monétaire largement exempt de risques de dérive.

La portée démocratique des dispositifs de monnaies sociales ne peut cependant pas s'évaluer au seul regard du degré de démocratie monétaire interne établie. Les possibilités d'extension et le caractère exemplaire des dispositifs sont essentiels pour donner un sens global à cette réintroduction de la monnaie dans la démocratie. Or dans les conditions actuelles, même si ces dispositifs ont connu une extension considérable depuis les années 1980, ils en restent à un stade qui les tient loin de toute incidence macroéconomique (hormis le cas argentin durant quelques mois en 2001-2002). Jusqu'ici, le financement de dépenses d'investissement pour des projets locaux apparaît extrêmement minoritaire, confiné à des expériences isolées menées par des ONG comme Strohalm. La plupart des dépenses réalisées en monnaies sociales sont donc des dépenses de consommation qui servent au mieux (du point de vue économique) à améliorer le quotidien de personnes en difficulté. Le caractère exemplaire des monnaies sociales quant à la démocratie en matière de monnaie est donc limité.

¹¹ Cependant les dépenses d'investissement sont particulièrement rares et la plupart des dispositifs de monnaies sociales ne les permettent pas.

Conclusion

Les textes portant sur les monnaies sociales mettent fréquemment l'accent, à un moment ou à un autre, sur leur rapport à la démocratie (par exemple, la plupart des textes rassemblés dans Blanc, dir., 2006). Il est cependant plus rare que, d'une part, ils distinguent ce qui relève de pratiques d'économie solidaire à l'instar de nombreuses autres et ce qui relève de l'extension des pratiques démocratiques à la monnaie, et que, d'autre part, ils procèdent à une analyse critique de ce rapport à la démocratie. On en reste trop souvent à une pétition de principe quant à un rapport supposé positif. Ceci se traduit par exemple par l'idée selon laquelle la seule acceptation volontaire de ces monnaies nouvelles par des personnes qui en deviennent utilisatrices en intégrant les dispositifs est le signe que quelque chose de démocratique a lieu, leur acceptation des conditions valant appropriation par la participation active à la gouvernance interne.

Ce à quoi ce texte appelle, c'est une vision approfondie et critique de l'apport démocratique des monnaies sociales, en évitant l'angélisme consistant à ne voir dans l'organisation d'un espace délibératif interne que ses potentialités sans chercher à vérifier leur mise en œuvre, et en évitant l'utopie consistant à prendre l'extension de pratiques démocratiques vers la monnaie par l'entremise des monnaies sociales comme la solution et le pendant à une organisation monétaire nationale et supranationale organisée sur un mode non démocratique.

Bibliographie

- Bayon D., (1999), *Les SEL, pour un vrai débat. Monnaies, lien social, travail, citoyenneté*, Levallois-Perret, Editions Yves Michel.
- Birouste J., (1998), « Eviter le Système d'enfermement local », *Silence, Hors série « Les Systèmes d'Échanges Locaux. Pour changer, échangeons »*, pp. 57-58.
- Blanc J., Ferraton C., (2005). "Une monnaie sociale ? Systèmes d'échange local (SEL) et économie solidaire," in *L'économie sociale en perspective*, Rasselet G., Delaplace M., Bosserelle E (dir.), Reims : Presses universitaires de Reims, pp. 83-98.
- Blanc J., (2005),. "Monnaies sociales," in *Dictionnaire de l'autre économie*, Laville J.L.- Cattani A.D. (dir.), Paris : Desclée de Brouwer, pp. 377-83.
- Blanc J., (dir.). (2006), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Paris : Economica.
- Bowring F., (2000). "Les SEL et les inégalités sociales." *La revue du MAUSS* semestrielle, n°15, pp. 373-82.
- DeMeulenaere S., (2006), "Les systèmes de monnaie complémentaire : des anciennes origines à une réponse moderne au problème de l'exclusion," in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Blanc J. (dir.), Paris : Economica, pp. 229-244.
- Eme B., (2005). "Espaces publics," in *Dictionnaire de l'autre économie*, Laville J.L.- Cattani A.D. (dir.), Paris : Desclée de Brouwer, pp. 297-304.
- Gémonet L., (2006). "La diffusion et l'apprentissage de valeurs propres aux clubs de *trueque* : discours et pratiques des adhérents du club San Javier Solidarios," in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Blanc J. (dir.), Paris : Economica, pp. 469-480.
- Greco Thomas H. (2006). "Réinventer l'argent : un remède à l'exclusion financière," in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Blanc J. (dir.), Paris : Economica, pp. 121-134.
- Henry P., Lenfant A., Laacher S., Ristori.N., (1999). "Systèmes d'échange local. Les S.E.L. en juin 1998." *SEL'idaire* (www.selidaire.org).

Hintze S. dir. (2003), *Trueque y Economía Solidaria*. Buenos Aires: UNDP Argentina, UNGS, Prometeo Libros.

Laacher S., (2003). *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*. Paris, La Dispute.

Lenzi C., (2006), "L'enquête nationale sur les systèmes d'échange locaux (SEL) en 2004 : éléments d'analyse," in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Blanc J. (dir.), Paris : Economica, pp. 253-280.

Luzzi M., (2005), *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, Paris, L'Harmattan.

Luzzi M., (2006). "Le trueque face à l'État, l'État face au trueque : des rapports complexes," in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Blanc J. (dir.), Paris : Economica, pp. 459-468.

Neamtan N., (2003), "L'économie solidaire comme radicalisation de la démocratie." *La revue du MAUSS*, semestrielle n°21, pp. 128-34.

Primavera H., (2001), "Monnaie sociale : permanence opportune ou rupture de paradigme ?" Forum "monnaies sociales" de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire.

Rizzo P., (2003), *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et monnaies multilatérales*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales).

Senecal S., (2004). *Modes d'application et d'expression du localisme monétaire communautaire : cas du trueque de Venado Tuerto.*. Université Montpellier I / Agro.M: Montpellier, 91 p.

Servet J.M., dir., (1999), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil.

Théret, B., (2006), "La monnaie à la lumière de ses crises. Introduction à la Monnaie dévoilée par ses crises," in *La monnaie dévoilée par ses crises*. Théret B. dir., Paris : Editions de l'EHESS.